



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2025 - D - 253

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION D'ESPACES DU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS L'ASSOCIATION DU CLUB DE TENNIS DE BALZAC- AVENANT N°1

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n°348 en date du 22 novembre 2024 approuvant la convention avec l'association du Club de Tennis de Balzac pour l'occupation d'espaces du centre sportif de Champniers pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le site du centre sportif des Montagnes est toujours en cours de cession auprès d'un opérateur économique, GrandAngoulême autorise les associations sportives déjà présentes sur le site depuis des années, à poursuivre l'occupation des salles de sport,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition d'espaces sportifs sur le site du centre sportif des Montagnes à Champniers, avec l'association Tennis Club de Balzac, dont le siège social est situé place de la Mairie à Balzac.

Article 2 – L'objet de l'avenant n°1 est de prolonger la durée d'occupation pour une nouvelle période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 AOUT 2025
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture
Le : 18 AOUT 2025
Affiché ou notifié
Le : 18 AOUT 2025

Gérard DEZIER